



Le Mesnil-Saint-Denis, le 4 février 2022

A l'attention des responsables des élèves de 3ème

Objet : PROCEDURES ORIENTATION ET AFFECTATION

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe vos identifiants et mot de passe de votre compte EduConnect. **Conservez vos identifiant et mot de passe qui vous seront utiles tout au long de la scolarité de votre enfant.** Ce service permet de saisir :

- les demandes d'orientation (quelle voie ?) lors de la phase provisoire (2nd trimestre) et de la phase définitive (3ème trimestre)
- les vœux d'affectation (quel lycée ?) de votre enfant après la 3ème
- l'inscription au lycée

Comme indiqué sur le document "**Guide du service en ligne pour l'orientation**" disponible sur le site du collège et sur OZE, il y a plusieurs phases :

- **du 31/01/2022 au 09/03/2021** vous devez vous connecter <https://teleservices.education.gouv.fr/> et saisir vos intentions d'orientation. Après les conseils de classe qui se dérouleront du 14 au 18/03/2022 vous vous connecterez à nouveau pour consulter les réponses du conseil de classe et **accuser réception**.
- **du 25/04/2022 au 20/05/2022**, vous vous connecterez à nouveau pour saisir vos demandes définitives. Après les conseils de classe du 3ème trimestre, vous consulterez la décision du conseil de classe que **vous validerez**. En cas de désaccord, vous prendrez immédiatement rendez-vous avec le chef d'établissement.

ATTENTION : Chaque parent possède un compte mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires. Seul le parent ayant effectué la saisie peut la modifier mais les deux peuvent/doivent accuser réception de l'avis du conseil de classe. Si le parent qui n'a pas fait la demande souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.

En parallèle de cette démarche téléservices-module orientation, vous devrez effectuer **début mai la procédure d'affectation** qui vous permettra d'indiquer les établissements de votre choix. **Un temps sera proposé au collège** pour vous accompagner dans les démarches en mai. (date à déterminer)

Après réception de l'affectation de votre enfant (fin juin début juillet) vous procéderez à **l'inscription de votre enfant** auprès du lycée obtenu à l'aide de l'application téléservices-module inscription.

► **Sur le site du collège, onglet orientation et dans l'espace collaboratif d'OZE**, vous trouverez un guide à votre attention ainsi que des documents divers. Vous pouvez aussi consulter les sites internet des lycées pour obtenir des informations.

Si vous ne pouvez pas vous connecter de chez vous, merci de vous rapprocher du professeur principal de votre enfant ou de Mme Pineau, au secrétariat, qui pourra vous aider en cas de difficulté. Des ordinateurs sont à votre disposition au collège pour faciliter vos démarches si vous le souhaitez.

Je vous encourage à nouveau à être vigilants sur les mails envoyés par les professeurs principaux via OZE en particulier.

DATE A RETENIR / REUNION LE LUNDI 28 MARS 2022 A 18H AU COLLEGE EN PRESENCE DES PROVISEURS DES LYCEES DUMONT D'URVILLE ET DES 7 MARES DE MAUREPAS, nos lycées de secteur en voie générale et technologique avec information sur la voie professionnelle du lycée Dumont d'Urville

Pour me contacter, je vous invite à utiliser **la boîte mail du collège** : ce.0780512H@ac-versailles.fr (je n'utilise pas celle d'OZE)

Soyez assuré(e)s, Madame, Monsieur, de l'engagement du personnel du collège, pour accompagner votre enfant dans son projet d'orientation.

